

La constitution

Certes, il faudrait arrondir des coins dans ce projet de résolution. Il va y avoir des choses à ajouter, à rayer peut-être, et c'est pour cela qu'un comité spécial mixte de la Chambre a été formé auprès duquel nous pourrions tous faire connaître nos revendications. Il est urgent de réviser le pacte fédératif, monsieur le président. Évidemment nous trouvons cette tâche difficile, et les discours que nous avons entendus depuis quelques jours nous l'indiquent. Pour mieux comprendre les intentions du gouvernement, il faut placer ce projet de résolution dans sa vraie perspective. Et je répète ce qui a déjà été dit: le rapatriement n'enlèvera aucun pouvoir aux provinces, il ne fera qu'enlever un pouvoir au Parlement britannique, et nous aurons enfin une constitution véritablement nôtre, si nous voulons bien collaborer ensemble.

La constitution adoptée en 1867 ne répond plus à nos aspirations et à nos besoins. Elle doit immédiatement être remaniée, repensée et réécrite pour correspondre à nos besoins et à notre réalité nouvelle. Elle contient cependant plusieurs bonnes choses encore valables, qui pourraient être rajeunies et combinées à des éléments nouveaux pour former un document vraiment canadien qui répondrait à nos besoins actuels.

Une grande partie de notre Constitution est éparpillée dans une multitude de lois dont plusieurs sont très peu connues de la population canadienne. Et je sais que le besoin de s'en remettre à Londres pour modifier notre Constitution pèse lourdement sur la fierté d'un grand nombre de Canadiens qui jugent qu'il ne s'agit pas simplement d'une question embarrassante mais d'un déshonneur national.

Examinons ensemble, si vous le voulez bien, les étapes de notre évaluation. En 1931, l'indépendance du Canada est confirmée par le statut de Westminster. En 1949, la Cour suprême du Canada devient le tribunal de dernière instance et le Parlement canadien acquiert le pouvoir de modifier la Constitution du Canada, à l'exception des domaines de juridictions provinciales. En 1952, un Canadien devient gouverneur général pour la première fois. En 1965, le Canada se donne un drapeau national. Cette année même, en 1980, le Parlement du Canada adopte l'hymne national. Le projet de résolution que nous étudions actuellement, monsieur le président, représente la dernière étape à franchir sur le chemin de la pleine indépendance.

J'étais heureuse, monsieur le président, le lundi 6 octobre, d'entendre le chef du Nouveau parti démocratique, M. Broadbent, dire, et je cite:

«Il est temps de faire quelque chose tout de suite au sujet de la Constitution du Canada.»

Je l'en remercie et je sais qu'il est sincère, surtout après avoir écouté son intervention de cet après-midi. La motion d'opposition que nous débattons aujourd'hui vise à ce que seulement la formule de modification appelée Accord de Vancouver soit la seule et unique formule. Cette formule, comme l'a si éloquemment expliqué tout à l'heure l'honorable ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social (M. Chrétien), affaiblirait le pouvoir central. J'ai consulté mes commettants, monsieur le président, et le message que je reçois est sans équivoque et très clair. Ils veulent que je me prononce en faveur d'une constitution qui reflétera un Canada fort, et c'est pour cette raison que j'appuie la position du gouvernement. Cet après-midi quand le ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social parlait sur la motion au sujet des droits fondamentaux de la

personne, j'entendais le leader de l'opposition officielle, le très honorable M. Clark, crier:

[Traduction]

Et la loi des mesures de guerre? J'aimerais parler de cette loi au député et à quiconque veut en entendre parler au Canada. Je suis Québécoise et je vivais à Montréal à cette époque. Il faut tenir compte du contexte historique dans ce genre d'affaire. Des bombes explosaient dans des boîtes aux lettres. J'ai cinq enfants. Ils prenaient le métro tous les jours. Il y avait des hommes armés de mitraillettes sur tous les toits et dans le métro. Chaque soir, quand mes enfants rentraient à la maison, je tombais à genoux et remerciais le Seigneur de les avoir gardés en vie. Voilà à quoi ça ressemblait, la vie au Québec en 1970, à l'époque de la loi des mesures de guerre. Il est évident que cette mesure tombait à pic.

Des voix: Bravo!

[Français]

Mme Killens: Maintenant j'aimerais, monsieur le président, pour quelques instants parler de deux peuples fondateurs de notre pays en ce qui a trait à la culture et à la langue parlée. Il y a 113 ans, lorsque la langue anglaise qui demandait à être protégée, les anglophones étaient minoritaires dans le Bas-Canada, sir George-Étienne Cartier y faisait allusion lorsqu'il disait: Si nous présentons aux législatures des provinces et au gouvernement impérial un projet portant la création d'un gouvernement général, ce sera notre devoir de protéger également toutes les races et de ménager les intérêts de chacune d'elles. La langue anglaise fut alors protégée dans le Québec. Mais dès que l'équilibre démographique eut basculé en faveur des anglophones dans l'ensemble du pays, on a oublié la justice et la tolérance, et nous vivons dans cette injustice depuis la naissance de la nation. Il ne faut pas se surprendre si la question est chatouilleuse au Québec, car il y a encore beaucoup de Québécois qui ont la mémoire longue. Pour vous illustrer, je cite sir John A. Macdonald dans une admonition qu'il faisait à ses compatriotes anglophones. Il disait ceci en 1856, et je cite:

Vous seriez surpris de découvrir en feuilletant l'annuaire des fonctionnaires du Bas-Canada la suprématie que vous détenez dans les postes importants. Prenez garde que les Français ne découvrent ces faits et ne commencent à les dénoncer.

Malgré quelques erreurs sur les plans linguistique et économique, la Confédération n'a pas été un échec. Nous, au Québec, parlons toujours français. Nous avons développé notre identité et nous jouissons d'un niveau de vie que beaucoup nous envient. Il y a des sceptiques qui diront,—et j'en rencontre encore malheureusement trop,—on n'a pas besoin d'eux, qu'ils se séparent s'ils le veulent, en parlant des Québécois. A tous ceux-là, je dis: venez au Québec, venez vivre une semaine autour du Lac Saint-Jean ou de la Côte-Nord, venez passer une semaine chez un de nos cultivateurs, vous allez voir ce que c'est que de manger en français, de respirer en français et de vivre en français. S'il y a encore des Canadiens qui se demandent ce que veulent les Canadiens français, c'est facile, je vais le dire, on demande deux choses. Si le Canada est son pays, au francophone, il veut premièrement être entendu dans la Cour de justice en français, d'un océan à l'autre. Si le Canada est son pays, il veut aussi la possibilité d'envoyer ses enfants à l'école française, quand le nombre le justifie.